



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 20 janvier 2019

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

**Préavis municipal n° 2020-03**  
*relatif à*  
**l'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement  
de la conduite d'eau**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Introduction**

---

Le 25 juin 2018, la Municipalité a présenté le préavis n° 2018-06 demandant l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif du chemin des Placettes et de la Clâtre, le remplacement de la conduite d'eau, l'éclairage et la réfection des Placettes.

Nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs Courdesse et Associés SA afin d'étudier et mener à bien le projet de réhabilitation du chemin des Placettes. Ce projet comprend la réalisation de travaux d'infrastructure et de superstructure dans le secteur nord du village au chemin des Placettes, la Place de l'Église et le lieu-dit « La Clâtre ».

Depuis plusieurs années, la commune investit dans la mise en séparatif des eaux claires et usées du village ainsi que dans le renouvellement de son réseau d'eau potable. Elle veut profiter de ces travaux pour réaménager le chemin des Placettes et la Place de l'Église.

Le projet a été soumis aux services cantonaux qui l'ont approuvé. La mise à l'enquête, affichée au pilier public du 29.11.2019 au 06.01.2020, n'a suscité aucune opposition ni de remarque.

## **2. Diagnostic de la situation actuelle**

---

### **Circulation :**

Le chemin des Placettes et la place de l'Église sont ouverts à tous les types de trafic et la circulation s'effectue dans les deux sens.

Elles relient deux routes cantonales : la route de Thierrens (RC 501 B-P) et la route de Poliez-le-Grand (RC 439 C-S). Elles permettent ainsi d'éviter le carrefour principal du village qui implique pour certains gros véhicules un tourné à gauche difficile pour prendre la Rte de Thierrens en venant de la Rte de Poliez-le-Grand et inversement. De ce fait ce chemin sert

également de transit pour un certain nombre de véhicules, dont quelques camions et quelques gros véhicules agricoles.

**Trottoir :**

Un trottoir existant le long de la Rte de Thierrens se termine au niveau du chemin des Placettes, côté sud.

**Signalisation :**

Il n'y a pas signalisation sur le chemin ni sur la Place. Le débouché du chemin sur la route de Thierrens se fait par un « Cédez le passage ». Côté route de Poliez-le Grand, les priorités sont réglées par des « priorités de droite » avec des lignes d'axes.

**3. Etat de la chaussée actuelle**

---

Une visite des lieux permet de constater que la chaussée est en très mauvais état. De nombreuses fouilles sont apparentes et plusieurs dégradations de l'enrobé existent. La faible largeur du chemin (3.50 m par endroit) ne permet pas à 2 véhicules de se croiser aisément. De ce fait, les accotements sont fragilisés.



*Fouilles apparentes*



*Dégradations de l'enrobé*

## 4. Trafic futur

### **Chemin des Placettes :**

Compte tenu du trafic actuel et pour améliorer la sécurité du trafic piétons et 2 roues, la commune prévoit la création d'un trottoir franchissable tout le long du nord du chemin. La séparation chaussée/trottoir sera réalisée par une bordure franchissable de quelques cm de hauteur. Au droit des accès privés, la bordure franchissable sera abaissée et réalisée sous forme de cunette au bas du dévers latéral. Une bordurette sera mise en place à l'arrière du trottoir. Elle sera interrompue au droit des accès privés. Une ligne de pavés sera réalisée sur les limites de propriétés. Pour éviter que les voitures utilisent le trottoir franchissable sur toute la longueur du chemin, il est prévu de mettre des potelets en plastique. Ceux-ci forceront les véhicules à s'arrêter pour se croiser en augmentant la sécurité des piétons.

En complément de ces aménagements routiers, la commune désire limiter le trafic des véhicules lourds sur le chemin des Placettes. La signalisation sera adaptée à cette restriction.

Un marquage sera réalisé côté route de Thierrens, entre le nouveau trottoir et le trottoir existant, afin de faciliter la traversée des piétons. La géométrie du trottoir existant sera modifiée.

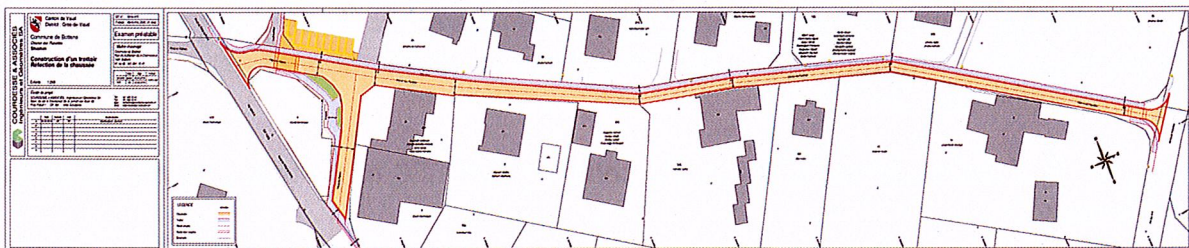
### **Place de l'église :**

La circulation sera laissée à double sens.

Le débouché nord sur la route de Poliez-le-Grand sera modifié pour être à angle droit. Le débouché sud sera aménagé avec un trottoir traversant. Il sera prolongé devant la fontaine.

Le trottoir du chemin des Placettes sera prolongé le long de la place et amorcé le long de la route de Poliez-le-Grand.

Sur la place de l'Église, dans le prolongement du chemin des Placettes, un seuil sera créé. Celui-ci servira également pour la traversée des piétons entre les 2 trottoirs projetés. Une aide à la traversée des piétons sera marquée sur ce seuil qui marquera l'entrée de la zone interdite aux poids lourds et aux véhicules agricoles. Les livraisons seront néanmoins autorisées.



*Projet d'aménagement*

## 5. Place de l'Église

---

La place de l'église actuelle n'est autre qu'un panneau devant une vieille fontaine et fait triste mine. La Municipalité souhaite profiter de la réfection du chemin des Placettes pour donner une vraie valeur à cette place du nom de « Place de l'Église ».

Le secteur où se situe la fontaine sera entièrement réaménagé avec des pavés en granit gris, il est prévu des zones de massifs de fleurs et éventuellement un arbre.

Dans le plan d'investissement pour 2020, il est prévu d'améliorer la fontaine en y ajoutant une chèvre (colonne avec arrivée d'eau, en granit la plupart du temps).

La fontaine en ciment date de 1909. Elle est inscrite au recensement architectural du Canton de Vaud. Une remise en état sera peut-être à envisager par la suite.



*Place de l'église actuelle*

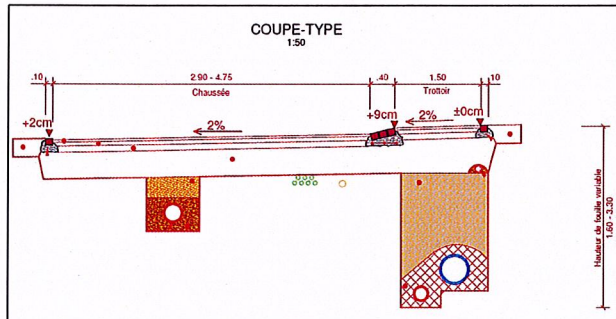
## 6. Projet routier et trottoir

---

La bordure qui sépare chaussée et trottoir sera constituée de 3 rangs de pavés en biais d'une hauteur de 9 cm. Tous les aménagements seront réalisés en pavés de granit gris en accord avec les aménagements qui ont été faits ailleurs dans le village. La bordurette à l'arrière du trottoir sera également en granit.

La largeur du trottoir sera de 1.90 m tout compris, soit 1.50 m de trottoir sans les pavés transversaux.

La largeur de la chaussée variera entre 2.8m et 4.75m et son dévers sera adapté aux conditions existantes.



Coupe transversale du trottoir



Trottoirs existants au Ch. du Ru

## 7. Mise en séparatif

Le projet de réfection du chemin des Placettes consiste aussi en la mise en séparatif de cette zone. En effet la séparation des eaux claires et des eaux usées est une obligation légale des communes qui doivent reprendre les eaux des parcelles situées en zone constructible. C'est aussi une obligation pour les propriétaires qui doivent séparer leurs eaux sur leurs parcelles.

À ce jour, la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées sur le territoire communal n'est pas encore terminée. Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a identifié les secteurs qui sont à séparer (le PGEE est l'outil obligatoire des communes pour gérer l'évacuation des eaux claires et usées).

Il reste encore 6 secteurs à assainir. Le plus important est celui des Placettes qui est lié au secteur de La Clâtre situé en aval des Placettes, avec un petit retour sur la Rte de Poliez-le Grand.

## 8. Conduite d'eau

Le remplacement de la conduite d'eau potable est également intégré dans le projet de réfection du chemin des Placettes. En effet cette conduite très âgée (estimée à 80 ans) doit impérativement être changée.

## 9. Éclairage public

Pour améliorer la sécurité de nuit, l'éclairage sera entièrement refait à neuf.

Le chemin et la place sont équipés d'un éclairage public. La partie Est du chemin bénéficie d'un éclairage récent avec des lampadaires indépendants, alors que le reste du chemin et la place sont équipés de vieux luminaires fixés sur des poteaux électriques en bois. Le projet prévoit le renouvellement de l'éclairage public par des nouveaux candélabres LED aux normes actuelles d'économie d'énergie avec abaissement nocturne de l'intensité d'éclairage. Les fils électriques aériens seront enterrés par la même occasion.

## 10. Finance et prix

Après soumissionnement, voici le devis estimatif TTC du Bureau Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA pour les travaux prévus, en 3 étapes.

Étape1 Séparatif La Clâtre	Génie Civil, fouilles Eaux Claires - Eaux usées EU et EC Honoraires ingénieurs EC la Clâtre Divers et imprévus (en. 10%)	130'000.00 27'000.00 13'000.00
	<b>Total Séparatif la Clâtre</b>	<b>CHF 170'000.00</b>
Étape 2 Ch. Des Placettes séparatif, eau potable et aménagement routier	Génie Civil - Fouilles EU-EC - Fouille eau - Réfection chaussée ch. Placettes - Éclairage public  - Sanitaire - Éclairage public - Honoraires ingénieurs GC étude - Honoraires ingénieurs GC exécution - Contrôle caméra - Carottages et analyse - Signalisation potelets - Divers et imprévus (env.5%)	361'900.00 78'200.00 291'200.00 107'000.00  105'400.00 45'000.00 50'200.00 65'300.00 3'200.00 2'711.00 3'000.00 41'915.00
	<b>Total ch. Des Placettes</b>	<b>CHF 1'155'026.00</b>
Étape 3 Place de l'église et route cantonale, séparatif, conduite d'eau potable et aménagements place de l'église	Génie civil - Fouille EU et EC - Fouille pour l'eau - Réfection de la chaussée place de l'église  - Sanitaire - Honoraires ingénieurs - Divers et imprévus	155'100.00 13'800.00 72'800.00  18'600.00 44'400.00 12'085.00
	<b>Total place de l'église et Rte Cantonale</b>	<b>CHF 316'785.00</b>
<b>Montant total des 3 étapes</b>		<b>CHF 1'641'811.00</b>
<b>Subvention ECA</b>	<b>(Estimation, demande à faire)</b>	<b>CHF 32'400.00</b>
<b>Totale final estimé</b>		<b>CHF 1'609'411.00</b>

## 11. Déroulement des travaux

Voici une estimation du déroulement des travaux en sachant que le dossier une fois accepté par le Conseil communal doit être approuvé par le canton qui doit ensuite délivrer le permis de construire.

Cet agenda approximatif ne tient pas compte de la météo ni des imprévus. La durée totale des travaux est estimée à 12 mois.

Juin 2020	Travaux séparatif La Clâtre
Mi-août 2020 à décembre 2020	Travaux sous-terrain ch. des Placettes
Mars 2021-juillet 2021	Fin des travaux du ch. des Placettes et Place de l'Église

## 12. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens ;

- Vu le préavis municipal n° 2020-03 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

### Décide

1. D'approuver le projet d'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau comme exposé dans ce préavis.
2. De démarrer les travaux dès l'approbation par le Département des infrastructures et des ressources humaines.
3. D'engager pour ce faire une dépense d'investissement de CHF 1'642'000.00
4. De financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
5. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par les services concernés, à savoir par les comptes de fonctionnement 4300.331 (routes et électricité), 4600.331 (épuration) et 8100.331 (eau).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf

P. Gerber

Municipale responsable du dossier : Patricia Riva

